

Association

**La Fabrique Juridique du Patrimoine Culturel**

affiliée au Master *Droit du patrimoine culturel*  
*de l'Université Paris-Sud*



Dossier de présentation

## **I – Présentation du master**

## **II – Présentation de l'association**

- 1) Objet
- 2) Membres du bureau

## **III – Nos projets**

- 1) Un lien entre les étudiants et les professionnels
- 2) La réalisation d'un site internet
- 3) L'organisation de colloques

## **IV – Une diversité de membres**

## **I – Présentation du master**

### Objectifs et spécificités

La spécialité vise à conférer une connaissance théorique et pratique du droit du patrimoine culturel directement utilisable dans la pratique professionnelle au sein des administrations, collectivités territoriales, offices de tourisme, éco-musées, parcs naturels, réseaux culturels, institutions para-administratives et privées : Parc nationaux, Réserves naturelles, Conservatoire régionaux des sites, Associations de gestion d'institutions patrimoniales, Fondations, Bureaux d'étude et d'aménagement ou de médiation du patrimoine, Avocats et Conseillers juridiques spécialisés en droit de la propriété culturelle, droit d'auteur, droit des nouvelles technologies et fiscalité de l'art...

### Description de la spécialité

La spécialité Droit du Patrimoine culturel est une formation unique en son genre. Certaines matières (droit de l'archéologie, archives, musées, monuments historiques, fiscalité de l'art, droit international et européen...) y sont enseignées de manière autonome. Les enseignements sont assurés par des intervenants réputés comme étant les spécialistes les plus compétents de la matière.

Cette formation présente une grande cohérence avec les matières enseignées en Master 1 DI2C (Droit, Innovation, Communication, Culture).

Par ailleurs, la Faculté Jean Monnet permet aux étudiants, dès la L2 Droit, de suivre des enseignements d'Histoire de l'Art à l'Ecole du Louvre, sous la forme d'inscription aux Certificats d'Histoire Générale de l'art, en complément d'une inscription principale en droit. Le cursus complet se déroule sur trois ans. Les étudiants titulaires de trois certificats voient leurs dossiers examinés avec le plus intérêt pour l'admission dans cette spécialité.

La spécialité du master Droit du patrimoine culturel a développé un partenariat avec l'Ecole du Louvre. Les étudiants peuvent suivre un ou deux enseignements du Master Marché de l'art, sous réserve de compatibilité avec leur projet professionnel et avec l'emploi du temps.

### Les enseignements

- Introduction au droit du patrimoine culturel par *Armelle Verjat*, juriste à la demeure historique.
- Économie et gestion de la culturelle, par *Jean Luciani*.
- Pratique de la protection du patrimoine.
- Droit privé et gestion des entreprises culturelles par *Géraldine Goffaux*, enseignant-chercheur à l'Université Paris-Sud.
- Principe de la propriété littéraire et artistique par *Nathalie Martial*.
- Droit des archives par *Marie-Françoise Limon-Bonnet*, conservatrice en chef du patrimoine.
- Droit de la protection de la nature et des paysages par *Claire Gérard*.
- Marché public et patrimoine culturel par *Jean-Marc Peyrical*.
- Droit de l'urbanisme par *Jean-Eric Callon*.
- Droit de la propriété culturelles par *Stéphane Duroy* et *Marie Cornu*, directrice du CECOJI et directrice de recherche au CNRS.
- Institutions et administrations du patrimoine culturel par *Stéphane Duroy*, enseignant-chercheur à la demeure historique.
- Droit international et européen du patrimoine culturel par *Vincent Négri*, chercheur associé au CNRS.
- Droit des créations numériques par *Benoit Galopin*.
- Droit de l'archéologie par *Vincent Négri*.
- Fiscalité de l'art par *Jean-Raphaël Pellas*, Professeur à l'Institut Supérieur du Commerce de Paris.
- Valorisation des musées par *Jérôme Fromageau*, ex-doyen de la Faculté Jean Monnet et membre du CECOJI.
- American and British Historic Preservation law' course par *Christel de Noblet*.
- Cycle de conférences.

La formation est accompagnée d'un stage de 3 mois minimum dans une institution publique (notamment DRAC, Ministère de la Culture, INRAP, Musée du Louvre, Musée du Quai Branly, Archives de France, conseils généraux...), ou privée (notamment Christies', cabinets d'avocats spécialisés en droits d'auteur), en France ou à l'étranger.

## **II – Présentation de l'association**

### **1) Objet**

L'association *La Fabrique juridique du patrimoine culturel* a pour principal objectif l'instauration d'un lien effectif et durable entre les étudiants du Master et les professionnels.

Cette relation privilégiée doit se bâtir au bénéfice de l'ensemble des parties en permettant à la fois la promotion du Master en dehors de l'université, mais également en proposant aux partenaires des contreparties intéressantes : propositions d'étudiants ayant profité d'une formation de qualité pour des stages, mise à disposition d'une vitrine d'exposition de leurs activités...

### **2) Membres du bureau**

Le bureau de l'association est composée de cinq personnes.

- Un professeur référent qui a pour principale mission de faciliter le transfert de l'association d'une promotion à une autre et ainsi s'assurer de son développement sur le long terme.

Pour l'année 2013-2014, il s'agit de Mme Géraldine Goffaux.

- Quatre étudiants élus par les membres de l'association.

Pour l'année 2013-2014, le bureau est composé de :

Mme Marianne Paulhac,  
Présidente



Mme Victoire Rédréau,  
Vice-Présidente

M. Emmanuel Camus,  
Trésorier

M. Victor Musitelli,  
Secrétaire



### **III – Nos projets**

#### **1) Un lien entre les étudiants et les professionnels**

Tout professionnel a la possibilité de matérialiser l'intérêt qu'il porte pour la formation en adhérant à l'association. Il s'agit ensuite de mettre en relation les étudiants et les partenaires, ce qui peut se traduire de différentes manières :

- Réalisation d'un annuaire des anciens du master et des professionnels accessible pour les étudiants de l'année en cours.
- Interventions en cours afin de faire découvrir l'entreprise ou l'organisme concerné et offrir une vision plus concrètes des questions juridiques étudiées.
- Mise en place de petits-déjeuners regroupant plusieurs professionnels autour d'un même thème de réflexion, le débat provoqué pouvant à la fois enrichir les connaissances des participants et dégager des idées et perspectives nouvelles au bénéfice des professionnels.

#### **2) La réalisation d'un site internet**

La création de l'association s'accompagne du développement d'un site internet à destination particulière des partenaires qui en sont des acteurs privilégiés. Ce site autonome sera directement accessible à partir du site de la faculté Jean Monnet.

Plusieurs projets sont ainsi en cours d'élaboration :

- Mise en place d'une page composée des offres de stages et d'emplois des partenaires.
- Création d'une page spécialement dédiée à chaque partenaire où sera présentée leur structure ainsi que leurs activités.
- Rédaction de fiches pratiques sur le droit du patrimoine culturel directement utilisables par les professionnels et régulièrement mises à jour par les étudiants de chaque promotion.

### 3) L'organisation de colloques

La mise en place de colloques en fin d'année universitaire poursuit plusieurs objectifs :

- Offrir une vitrine supplémentaire aux partenaires qui peuvent, s'ils le souhaitent, participer activement ou non.
- Débattre sur des sujets d'actualités intéressant directement les professionnels dans le cadre de leurs activités.
- Permettre à l'association de favoriser de nouvelles adhésions et ainsi enrichir le réseau.

## **IV – Une diversité de membres**

Les statuts de l'association permettent l'existence de différents types de membres :

- Les membres actifs, principalement constitués par les étudiants.
- Les membres d'honneur, désignés par l'assemblée générale pour tout service rendu à l'association.
- Les membres bienfaiteurs, ceux qui versent une cotisation supérieure à celle prévue pour les membres actifs (5€).
- Les membres amis, tout organisme ayant, avec ou sans cotisation, autorisé l'utilisation par l'association de leur nom, marque et/ou image.

L'ensemble des activités que nous désirons mettre en œuvre (et voir poursuivre par les promotions suivantes) engagent certains frais. L'association a ainsi pour objectif de trouver des partenaires (de toute nature) qui puissent la soutenir à court et long terme.

La participation peut être autre que financière, lorsque un organisme accepte de signer avec l'association une convention autorisant celle-ci à utiliser son nom, marque et/ou image. La signature de cette convention peut s'accompagner ou non d'une donation.

De manière générale, toute participation en argent ou en nature donne le droit de profiter des différents avantages exposés, notamment la visibilité sur notre site internet.